

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

4^e SÉRIE. — TOME III.

v. 21-22

1865-66



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1865

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

HUITIÈME ARTICLE.

Lixheim. — Château-Renaud. — 's Heerenberg. — Reckheim. — Gangel. — Liège.
— Brée. — Reggio. — Méreau d'or. — Montferrat. — Les Fieschi.

PLANCHES X ET XI.

I.

Dans un entourage festonné, un écu timbré d'une couronne ouverte, à feuilles d'ache, parti de trois, coupé d'un, c'est-à-dire divisé en huit quartiers : Hongrie, Anjou-Sicile, Jérusalem, Aragon, Anjou moderne, Gueldres, Juliers, Bar, et sur le tout Lorraine. Entre un double grènetis : **NOVA · MONETA · LIXHENSIS.**

— Croix ailée et fleurdelisée portant en cœur, dans un cartouche quadrilobé, l'alérion de Lorraine : **SIT · NOMEN · DOMINI · BENEDICTVM · 1653.**

La Revue française de M. Cartier a donné, en 1846, une notice assez étendue sur la vie et les aventures de la princesse de Lixheim, Henriette de Lorraine-Vaudemont. Nous croyons donc inutile de revenir ici sur ses quatre mariages, ses galanteries avec Puylaurens, son « caractère « hautain, belliqueux, téméraire qui, d'après M. de Barthé- « leny, la rendait digne d'appartenir à la maison de Lor- « raine. » Il nous suffira de rappeler que le fief de Lixheim et de Phalsbourg (1), démembré de la Lorraine et donné en dot à Henriette, lors de son premier mariage, en 1621, avec le baron d'Ancerville, fut érigé, par bulle impériale du 12 février 1629, en principauté de l'Empire; qu'en 1650, Henriette, devenue veuve, se mêla d'intrigues politiques et galantes, se brouilla avec Richelieu, et qu'après maintes aventures, elle fut contrainte de fuir et de se réfugier à Bruxelles où elle rejoignit sa sœur Marguerite, duchesse d'Orléans.

Ses monnaies, assez nombreuses, furent frappées, de 1650 à 1655. Comme tous les petits seigneurs qui usaient du privilège monétaire, elle imitait, en altérant leur valeur, les monnaies des pays voisins, de la France, de la Lorraine, de l'Allemagne. Nos pièces belges eurent également l'honneur d'être copiées par elle, témoin l'escalin au lion de Philippe IV.

La monnaie que nous avons décrite ci-dessus est une copie servile d'une autre pièce belge, de la pièce de trois

(1) *Lixheim*, aujourd'hui département de la Meurthe, à deux lieues N.-E. de Sarrebourg. *Phalsbourg*, forteresse et chef-lieu de canton, à quatre lieues N.-E. de la même ville.

patars, des archiducs Albert et Isabelle. Nous la croyons inédite.

II.

Écu timbré d'une couronne ouverte à feuilles d'ache, parti de deux, coupé d'un, c'est-à-dire divisé en six quartiers : Hongrie, Gueldres-Juliers, Anjou-Sicile, Anjou moderne, Jérusalem et Aragon. Entre un double grènetis : ✱ MONETA * NOVA * ARGENTIA (*sic*) * L M * L.

— Dans le champ, aigle impériale portant en cœur le globe crucifère sur lequel est posé le chiffre 12. Entre un double grènetis : (une petite couronne) SVB × VMBRA × ALARVM × TVARVM.

B. Gr. 2.50.

Collection de M. Ul. Capitaine.

Bien que cette pièce ne porte ni nom de localité ni nom de prince, ses armoiries font assez voir qu'elle appartient à un membre de la famille de Lorraine. Il paraît évident qu'on doit l'attribuer à Louise-Marguerite de Lorraine, fille du *Balafre* et femme de François de Bourbon, prince de Conti, seigneur souverain de Château-Renaud, près de Charleville. On connaît les nombreuses monnaies émises par l'atelier de François. Après sa mort, en 1614, sa veuve continua ce genre d'industrie; ses monnaies sont toutefois beaucoup plus rares. La légende doit se lire: *Moneta nova argentea Ludovicæ Margaretæ Lotharingiæ*. Le type et la légende du revers témoignent de sa vassalité à l'Empire dont elle invoque la protection. Le chiffre 12 indique la valeur de la pièce, douze deniers. C'était ce que nos tarifs appelaient un de ces *solz contrefaits*, si variés, qu'on

fabriquait, à cette époque, partout, depuis l'Italie jusqu'au nord de l'Allemagne, et dont un certain nombre sont encore indéchiffrés, sinon indéchiffrables. Nous en possédons un, qui, du reste, figure dans les tarifs d'Anvers, et qui porte pour légende : MO NOVA ARG ORDINE CLER. Quel OEdipe nous dira le mot de cette énigme?

N'oublions pas d'ajouter, pour la moralité de la chose, que la monnaie soi-disant d'argent de la dame de Château-Renaud semble n'être que du cuivre argenté ou même simplement blanchi à l'étain comme les épingles.

III.

Écu aux quatre lions : × WI ×... LIÆ †° °† MVS...

— Croix ailée dans un cercle en grènetis : ✕ MOÑΘ ✕ Π ·
Π' ✕ Ω : OVΠ × M.

A. Gr. 0.70.

Collection de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Ce type aux quatre lions, inauguré probablement en Brabant, vers la fin du règne de Jean II ou dans les premières années du règne de Jean III, c'est-à-dire dans le premier tiers du XIV^e siècle, a joui d'une grande faveur, et son usage s'est longtemps prolongé. Presque toutes les provinces et les seigneuries belges l'ont imité servilement, et il s'est propagé dans les contrées limitrophes.

On aurait pu attribuer la pièce ci-dessus à l'un des Guillaume, duc de Berg et de Juliers, et compléter la légende *moneta nova m.* par *Mulheim*, ville du pays de Berg, près de Cologne. Nous préférons, toutefois, la donner à Guillaume I^{er}, seigneur de 's Heerenberg (1554-1587), et n'y

voir qu'une nouvelle variété de ses pièces au même type que l'on connaît déjà; le n° 5 de la pl. I de l'*Histoire de 's Heerenberg*, par M. C. Serrure fils (1), n'en diffère que par la légende du revers qui, au lieu de *moneta nova m.*, porte en toutes lettres : *moneta de Monte*, monnaie de 's Heerenberg. Sur d'autres variétés décrites par M. Serrure, Guillaume s'intitule *dns (dominus, seigneur)*. Guillaume de Juliers n'eût pas manqué de mettre son titre de *dux*, qui eût rendu plus complète encore l'imitation des esterlins de Brabant.

IV.

Personnage impérial debout, tenant le globe crucifère de la main gauche et de l'autre un long sceptre tridenté ; à ses pieds un écu à l'aigle. La légende, précédée d'un petit écusson lozangé aux armes de Stein, est : **HER
TRNOLOV S X VAN STENE.**

— Croix pattée dans un cercle en grènetis; légende intérieure : ✠ **MONETA** ✠ **RECKHEIM**. Légende extérieure : ✠ **XPC** : **VINCIT** : **XPC** : **REGNAT** : **XPC** : **INPERAT**.

A. Gr. 3.40.

Collection de S. A. S. le duc d'Arenberg.

M. Wolters, dans sa *Notice historique sur le comté impérial de Reckheim*, Gand, 1848, in-8°, n'est pas parvenu, malgré de nombreuses recherches, à constater ni à expliquer les diverses transmissions de cette seigneurie, pendant le xiv^e siècle. De la famille de Bronckhorst elle passa,

(1) Gand, 1860, in-4°.

assurent quelques chroniqueurs, dans celle de Fauquemont; mais cette assertion reste dénuée de toutes preuves. Butkens, tome I, page 455, cite, parmi les vassaux du duc Jean III, un Gérard de la Marek, sire de *Redichem* (Reckheim). Biecht, etc. La même liste indique, un peu plus loin, un Arnold de Steyn, sire de Plancenot, d'Ohain, etc., et enfin un Louis de Steyn, sire de Diepenbeek et de *Reckheim*, probablement fils d'Arnold. La monnaie dont nous donnons la description prouve que Louis ne fut pas le premier membre de sa famille qui posséda Reckheim, ainsi que semblait le croire M. Wolters. Il est à présumer, à présent, que ce fut Arnold de Steyn qui l'obtint (par acquisition?) de Gérard de la Marek.

Les lecteurs de la Revue se souviendront, peut-être, d'un *demi-boddrager* du même Arnold de Steyn, que nous avons publié dans ce recueil, 2^e série, tome I, page 588, et qui portait la légende énigmatique *moneta Karinie* ou *Rakinie*, car les R et les K se confondaient dans une même forme. Ce *Rakinia* n'est-il pas, tout simplement, un travestissement de Rekimia, Reckheim? La chose nous paraît assez probable, et, dans tous les cas, préférable aux autres explications que nous avons essayées.

V.

Cette monnaie a été décrite sous le n° II de l'article précédent (1), mais, d'après un exemplaire assez fruste, sur lequel on croyait, à tort, voir la forme allemande VON.

(1) *Revue de la numismatique belge*, 4^e série, t. II, p. 445.

C'est VAN que porte la légende de cette pièce bien entière et bien conservée.

A. Gr. 2.65.

Collection de S. A. S. le duc d'Arenberg.

VI.

Écusson ou cartouche entouré d'ornements en volutes, portant les armoiries de Berghes, et accosté du millésime 1558. Autour, dans un double grènetis: ROBERTVS * A * BERG * EPS * LEO * D * BVL * CO * LOS.

— Double aigle de l'Empire couronnée. Dans un double grènetis: CAROLVS * V * ROMANO * IMP * SEMP * AVG.

A. Gr. 44.50.

Collection de M. Serrure fils.

Demi-thaler ou demi-rixdaeldre inédit de Robert de Berghes, évêque de Liège (1557-1565).

VII.

Type du gros ou *blanc au lion* de Flandre : ✠ MONET
M & BRAG.

— Croix pattée coupant la légende intérieure : RNO |
VRI | CVS | DNS. Légende extérieure : ✠ BNDICTV
: SIM : NOME : DNI : DRI.

A.


Collection de M. Serrure fils.

Variété de la monnaie de Brée, qui a été décrite dans cette Revue, page 258, de 1851. Le nom de la localité est ici BRAG (*Bragensis*), au lieu de BRAI (*Braiensis*); le nom estropié d'Arnoldus d'Oreye est devenu *Rnouricus*. Ce qui,

du reste, comme nous l'avons déjà fait remarquer, était chez le sire de Rummen une véritable habitude. Son nom se déguise presque toujours sous les travestissements les plus bizarres.

VIII.

Le Christ debout, soutenant du bras gauche une croix et montrant de la main droite son sang qui tombe dans un calice posé à terre : *CVLVS (sic). CPVOPE (sic). SANATI · SVMVS* — pour *cujus cruore sanati sumus*.

— Écusson sans couronne et dans un cartouche ornementé, aux armes de Reggio, qui sont d'argent, à la croix de gueules :  *REGII · LOMBARDIE*. Au bas : 1555.

Or. Gr. 3.28.

Chez M. L. de Coster.

Trois variétés de cette rare monnaie figurent dans les tarifs d'Anvers, sous le nom de *pistolets de Lombardie*. Aucune de ces trois variétés ne porte de date. Au siècle dernier, le marquis Joseph de Abdua, noble Milanais, en possédait un exemplaire, également sans date (1). Il la croyait frappée par la ville de Reggio, à une époque de troubles, et lorsque le pouvoir souverain appartenait à la municipalité, époque qu'il devait chercher dans le premier quart du xvi^e siècle. On sait que, sous le duc Alphonse d'Est, Reggio fut, en 1512, occupé par les troupes du pape; pris et repris à divers intervalles, il ne rentra dans la possession de son légitime seigneur qu'en 1525, deux ans après la mort de Léon X. Ce pontife s'était toujours montré l'en-

(1) ARGELATI, t. III, p. 76.

nemi acharné du duc. On raconte que celui-ci, pour se venger, fit frapper, à la mort du pape, une monnaie sur laquelle on voyait un homme arrachant un agneau de la griffe d'un lion, avec cette légende-calembour : *de manu leonis*. Les monnaies satiriques étaient alors à la mode, et le roi de France lui-même, le bon roi Louis XII ne dédaignait pas d'user de cette arme un peu puérile ; témoin son ducat de Naples, avec la légende : *Perdam Babylonis nomen*.

La fabrication de la monnaie municipale de Reggio s'expliquerait assez bien, pendant les onze années de sa souveraineté contestée, mais, en 1555, le duc Hercule ne paraît pas avoir été troublé dans l'exercice de son autorité. Il conviendrait donc de chercher à cette énigme un autre mot. Ne le trouverait-on pas dans l'incroyable incorrection de la légende ; et ce CULUS ⁽¹⁾ CPUOPE ne cacherait-il pas quelque'un de ces imitateurs — j'allais dire contrefacteurs — de monnaies étrangères et particulièrement de pièces italiennes, les s'Heerenberg, les Battenbourg, etc, si nombreux et si fertiles alors dans nos provinces du Nord ?

La date 1555, embarrassante pour Reggio, conviendrait parfaitement à une imitation belge.

Dans tous les cas, la pièce de M. de Coster doit être d'une grande rareté, et cette variété avec date, est, jusqu'à présent, unique.

L'exemplaire, sans date, du marquis de Abdua, qu'Argelati a très-grossièrement rendu par une affreuse vignette en bois, doit avoir été mal lu par le graveur et par l'auteur du

(1) CVLVS ou GVLS, GVLietmVS ?

texte. Ils y ont vu, du côté du Christ, *cujus livorib (sic) sanati sum*, qui n'a pas de signification.

Le catalogue de l'immense collection de Welzl Von Wellenheim, tom. II, n° 5,808, en mentionne un exemplaire, également sans date, avec l'indication d'une grande rareté.

On ne la trouve ni dans le catalogue des monnaies d'or de Vienne, ni dans le catalogue Wamboldt, ni dans celui de la collection Reichel.

Bellini, qui donne treize monnaies d'argent et de cuivre de Reggio, ne cite aucune pièce d'or de cette ville.

La désignation des tarifs d'Anvers prouve, une fois de plus, combien peu les rédacteurs de ces tarifs connaissaient la provenance des monnaies étrangères dont ils étaient, pour ainsi dire, contemporains. Ces désignations fournissent ; il y en a même de complètement ridicules, comme le thaler de Correggio, dont on fait un daldre d'*Origènes*.

La ville de Reggio, qu'on appelait *Regium Lombardiæ* ou *Lombardorum*, pour la distinguer de la cité du même nom dans la Calabre, s'appelait aussi *Regium Lepidi*, *Regium olim Æmilia*, à cause de la colonie que Marcus Aurelius Lepidus y avait fondée l'an 175 avant J.-C. Le nom d'Émilie s'est conservé à cette contrée de la haute Italie.

IX.

Même pièce que la précédente mais avec des légendes correctes. M. de Coster, à qui elle appartient également, la découvrit lorsque déjà notre article était à l'impression. Elle ne doit pas faire abandonner, tout à fait, l'idée d'y

voir une imitation étrangère. Le contrefacteur a fort bien pu, par prudence, commencer par des légendes irrégulières, donnant plus ou moins son nom, puis s'enhardissant peu à peu, rétablir la légende primitive.

La fleur de lis, qui figure sur ces deux pièces comme signe monétaire, pouvait faire croire aussi, qu'elles ont été frappées par les Français, ou sous leur protection, pendant les campagnes du maréchal de Brissac. Mais nous ne trouvons nulle part que Reggio ait été occupé, à cette époque, par les armées françaises. Puis se serait-on contenté d'une modeste petite fleur de lis, cachée dans un coin, comme par hasard ? Évidemment, non. Les rois de France étaient, tout au long, leurs noms et leurs titres sur les monnaies qu'ils frappaient en Italie.

X.

Griffon assis ; sans légende.

— Croix pattée, anglée de fleurs de lis ; également sans légende.

Or.

Collection de M. Serrure fils.

Nous avons fait connaître, dans cette Revue, p. 577, de 1850, cinq petites pièces du même genre que celle-ci, et ayant évidemment la même origine et la même destination. Rien, depuis cette époque, n'est venu combattre, ni confirmer les conjectures émises. Nous ne pouvons donc que renvoyer le lecteur à ce que nous disions alors, pour chercher à établir que ces jolis méreaux ont dû servir à quelque usage religieux.

XI.

Écu sommé du mont Olympe et couronné, parti de Mantoue et de Montferrat. Pour *Mantoue*, d'argent à la croix pattée de gueules, cantonnée de quatre aiglettes de sable, becquées et membrées de gueules, chargée en cœur d'un écusson fascé d'or et de sable qui est *Gonzague*. Pour *Montferrat*, parti de deux et coupé : au un de gueules à l'aigle éployée d'or qui est l'*empire d'Orient* ; au deux d'argent à la croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes coupées de même, pour *Jérusalem* ; au trois d'*Aragon*, d'or à quatre pals de gueules ; au quatre de *Saxe moderne*, burelé d'or et de sable de huit pièces à une écharpe de ruë, brochant sur le tout, de sinople posée en bande ; au cinq de *Bar*, d'azur à deux bars adossés d'or, dentés et allumés d'argent, l'écu semé de croix recroisettées au pié fiché d'or ; au six de *Constantinople*, qui est de gueules à la croix d'or, cantonnée de quatre B adossés de même, sur le tout, un petit écusson en cœur, d'argent au chef de gueules, qui est *Montferrat*. * MARGA · PALE · GVL · GON · MONT · FER · MR (*Margareta Paleologa, Gulielmus Gonziacus Montisferrati marchiones*).

Croix frettée, pattée, ailée et anglée des lettres M · G · M · G (*Margareta, Gulielmus*) : ✠ IN · HOC · SIGNO · EICIAS (*ejicias*) DEMONIA · †.

Or. Gr. 3.30.

Chez M. de Coster.

Boniface V Paléologue, marquis de Montferrat, mourut en 1550, d'une chute de cheval, à l'âge de treize ans. Son

oncle, Jean-George Paléologue, évêque de Casal et abbé de Loceedio, lui succéda. C'était le seul mâle qui restât de cette maison souveraine. Pour continuer sa race, il obtint les dispenses nécessaires, quitta ses bénéfices, son évêché, demanda la main d'une princesse de Naples ; mais la mort, en 1555, l'empêcha de conclure cette alliance.

Jean-George avait deux nièces, sœurs de Boniface V, Marie et Marguerite. La première, répudiée par son mari, Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue, s'était retirée dans un cloître. Au mois de septembre 1552 et du vivant de sa première femme, Frédéric avait épousé sa belle-sœur, Marguerite.

A la mort de Jean-George, Marguerite et son mari réclamèrent sa succession qui leur fut disputée par deux concurrents, le marquis de Saluces, Louis II, et Charles III, duc de Savoie.

Au mois de novembre 1556, l'empereur Charles-Quint se prononça en faveur de la duchesse de Mantoue et de son mari.

Pendant le séquestre impérial du marquisat, Charles-Quint fit frapper à Casal et au titre de Montferrat, plusieurs monnaies que M. le chevalier Promis a décrites dans son beau mémoire, publié en 1858, sur les monnaies des Paléologues.

Après que le duc Frédéric eut pris possession du Montferrat, on continua, dit le savant directeur des musées royaux de Turin, de forger monnaie à Casal, d'abord au nom de Marguerite et à celui de son mari ; après la mort de celui-ci, en 1540, au nom de Marguerite et de son fils, François II ; puis, après la mort de François, en 1550,

au nom de Marguerite et de son autre fils, Guillaume. La mort de Marguerite, en 1566, mit fin aux monnaies spéciales pour le Montferrat qui, du reste, peu après, fut complètement annexé au Piémont.

M. Promis n'a pas donné les monnaies de Marguerite, la dernière des Paléologues. On ne les trouve ni dans Bellini, ni dans Argelati; Welzl de Wellenheim n'en possédait qu'une seule d'argent (n° 2702 de son catalogue). La collection de M. de Reichel en était mieux fournie. Elle avait une monnaie d'argent de Frédéric et de Marguerite, deux pièces de Marguerite et de François, son fils : une de François seul ; une pièce de Marguerite et de Guillaume, toutes d'argent.

Enfin, on trouve dans le *Ducaten-Cabinet*, tome II, n° 2544, un florin d'or de Marguerite et de Guillaume, mais différent de celui de M. de Coster, et par la légende et par le type, autant qu'on puisse en juger d'une pièce dont on n'a pas le dessin.

XII.

Targe supportée par deux courroies terminées par des houppes, portant bandé de six pièces, azur et argent :

✱ IN · MANIBVS · LINGVE · MORS · ET · VI.

— Saint guerrier, debout, la tête nimbée, armé d'un bouclier au bras gauche, et perçant de sa lance un dragon ailé qu'il foule aux pieds : SANCTVS · AGHAPIT.

A. Gr. 3.18.

Chez M. de Coster.

Cette pièce est une complète imitation d'une monnaie de Jean-Jacques Trivulce, maréchal de France et marquis de

Viglevano ⁽¹⁾ (1495-1518), que Duby a donnée sous le n° 2 de sa planche XXV. Seulement, le nom du saint, *Georgius*, est devenu *Agapitus*, et les armoiries palées des Trivulce sont remplacées par l'écu des Fieschi, comtes de Lavagna, l'une des plus puissantes familles de Gènes. Les Fiesque ou Fieschi ont donné deux papes à l'Église et je ne sais combien de cardinaux, d'archevêques, d'évêques; ils comptent aussi, en foule, des généraux, des diplomates, sans parler du traître Jean-Louis qui, le 1^{er} janvier 1547, tenta contre la liberté de sa patrie ce coup d'État manqué qu'on appelle la *Conjuration de Fiesque*. Nous ignorons si une célébrité contemporaine d'un autre genre, qui voulut aussi faire, tout seul, son petit coup d'État, appartenait à la même famille.

Notre monnaie anonyme de Lavagna ⁽²⁾, sans doute contemporaine de la pièce de Trivulce qui lui a servi de modèle, doit appartenir à Louis Fieschi (1517-1552), sinon à son prédécesseur ⁽³⁾.

Le saint patron qui figure sur les monnaies peu nombreuses que l'on connaît des Fieschi est toujours *saint Théonestus, martyr*, cette fois-ci remplacé par saint Agapit ou Agapet, qui, sans doute, était aussi invoqué dans l'un ou l'autre des domaines du comte. Car les Fieschi possédaient, outre Lavagna, d'autres fiefs impériaux où ils jouissaient même des privilèges de vicaires de l'empire, conséquemment du droit de battre monnaie.

⁽¹⁾ *Viglevano*, Vigevano ou Vigère, petite ville d'Italie au duché de Milan.

⁽²⁾ *Lavagna*, petite ville maritime, à onze lieues est de Gènes.

⁽³⁾ Ce type, très à la mode alors, en Italie, a été copié plus ou moins complètement par divers seigneurs.

Que de choses à retrouver encore !

Dans la double liste, si commode, qu'a donnée M. F. Schweitzer ⁽¹⁾ des localités monétaires de l'Italie, avec les noms des saints qui figurent sur leurs monnaies, saint Agapit est cité comme patron de Saluces. On aurait donc pu croire, à première vue, que notre monnaie avait été émise par les marquis de ce nom, mais les armoiries y faisaient obstacle, Saluces portant « d'argent au chef d'azur. » Saint Agapit, au surplus, ne paraît qu'accidentellement sur le numéraire de Saluces dont le patron ordinaire est saint Constant.

Les saints personnages du nom d'*Agapitus* sont assez nombreux. Dans le catalogue général de tous les noms de saints, publié par Grégoire XIII et arrêté en dernier lieu par Benoît XIV, on trouve :

Saint Agapet (*Agapitus*), martyr, au 18 août; saint Agapet, pape, au 20 septembre; saint Agapet, martyr, au 20 novembre; saint Agapit (également *Agapitus*), évêque, au 16 mars; saint Agapit, évêque, au 24 du même mois; enfin, saint Agapit, diacre, au 6 août. Le *Dictionnaire d'iconographie*, de l'abbé Migne, en ajoute quelques autres et parmi ceux-ci : saint Agapet, moine du iv^e siècle, enrôlé par l'empereur Licinius, à cause de sa force extraordinaire, puis devenu prêtre et évêque du Mont Sinaï. On l'honorait le 18 février. Sa légende raconte qu'il fit mourir « par ses prières » un énorme dragon qui faisait beaucoup de mal aux hommes et aux animaux.

Il est évident que, pour imiter saint Georges, il fallait

(1) *Decade terza et Decade quarta.*

un saint draconicide. C'est donc à ce dernier *Agapitus* qu'on a dû avoir recours.

Il est fort difficile, nous l'avons déjà dit plusieurs fois, de se procurer, ici et à Paris, les livres italiens, de connaître même l'existence des publications nouvelles, faites au delà des monts, sur les monnaies du moyen âge. On en est réduit à Argelati, Zanetti, Bellini et quelques autres *vieux* du siècle dernier. Dire d'une pièce qu'elle est inédite, serait donc chose doublement hasardée quand il s'agit de l'Italie. Seulement, nous ferons remarquer que la pièce de M. de Coster ne se trouve ni dans les catalogues de Wellenheim et de Reichel, ni dans le grand recueil d'Appel; enfin, que l'absence, dans la liste de M. Schweitzer, de saint Agapit, comme patron d'une autre localité que Saluces, est une forte présomption qu'elle est réellement inédite. Le bel ouvrage de Litta, répertoire immense pour la numismatique seigneuriale de l'Italie, n'a pas donné la famille Fieschi.

La légende qui remplace le nom absent du comte est tirée des proverbes de Salomon : *In manibus linguæ mors et vita* (1). C'est une protestation énergique contre les bavards; on pourrait la traduire librement par : un coup de langue tue comme un coup d'épée.

R. CHALON.

(1) Prov. XVIII, verset 21.